

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 41 (1896)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Déploiement stratégique des forces françaises sur leur frontière orientale [fin]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-348251>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

XII<sup>e</sup> Année.

N° 6.

Juin 1896.

## Déploiement stratégique des forces françaises sur leur frontière orientale<sup>1</sup>.

C'est plus spécialement de la frontière franco-suisse, y compris celle de la Savoie, particulièrement de sa zone neutre, que nous devons maintenant entretenir nos lecteurs. Ici nous arrivons au point critique de notre étude, car nous y rencontrons le seul nuage, mais gros nuage, qui assombrisse l'horizon politique de la Suisse. Si, en s'efforçant d'ignorer les dangers, on pouvait y parer, nous nous tairions ; mais nous pensons qu'il vaut mieux les considérer bien en face, les examiner à tous les points de vue, pour se résigner aux exigences diverses et aux sacrifices qui découleraient de cet examen.

C'est ce que nous essaierons dans les lignes qui vont suivre.

\* \* \*

A l'exposé de M. le général du génie français Seré de Rivières, reproduit dans notre dernier numéro avec les notes critiques de M. le général Pierron, il convient d'ajouter, comme but plus précis de discussion, la propre manière de voir de l'honorable commandant du 7<sup>me</sup> corps d'armée, telle qu'il la formule dans son chapitre : *Déploiement stratégique sur la frontière italienne* :

Si une armée italienne, dit-il, franchissait ses frontières pour pénétrer en France, ce serait vraisemblablement en comptant sur l'appui direct ou indirect, ou plutôt sur la coopération immédiate et prochaine de l'Allemagne.

En prévision de ces deux éventualités, l'armée française opposée à l'armée italienne doit effectuer son déploiement stratégique de manière à satisfaire aux trois conditions suivantes :

- 1<sup>o</sup> Barrer à l'ennemi la direction la plus courte sur Paris ;
- 2<sup>o</sup> S'opposer à la jonction des forces italiennes et des forces allemandes, soit en Suisse, soit en France.
- 3<sup>o</sup> Avoir la faculté d'envoyer, de sa position près de la frontière italienne, des renforts à la principale armée française qui combattrait l'inva-

<sup>1</sup> Voir notre précédente livraison.

sion allemande; car il ne faut jamais perdre de vue que le sort d'une campagne dépend d'une victoire sur le point décisif; que le moyen le plus sûr de remporter la victoire, c'est de masser ses forces; que le point décisif, dans une guerre contre l'Italie et l'Allemagne alliées, sera toujours sur la frontière de la Lorraine. Si nous sommes victorieux contre l'ennemi le plus puissant, nous recouvrerons, en dictant la paix, Calais et Nice, que nous aurions abandonnées à elles-mêmes; tandis que si nous avons gardé Nice, la Savoie, etc., contre l'Italie, nous serons forcés néanmoins de les céder à la paix, après avoir succombé contre l'Allemagne<sup>1</sup>.

Dès lors, le gros des forces françaises destinées à opérer contre l'armée italienne doit s'établir sur le front Grenoble—Montmélian—Albertville.

En effet, si l'armée italienne respecte la neutralité de la Suisse, et par suite celle du Chablais et du Faucigny, la portion de notre frontière à défendre se réduit à celle comprise depuis le col de la Seigne, au nord-ouest du petit Saint-Bernard, jusqu'au col du mont Genève, que ferme Briançon; car, au sud du mont Genève, les passages d'Italie en France conduisent tous dans des vallées descendant naturellement vers le littoral de la Méditerranée, du côté opposé à Paris. Il est vrai que la route qui part de Coni (Cuneo), et qui passe par le col de l'Argentière et la vallée de l'Ubaye, permet de remonter sur Gap; mais de là, pour marcher sur Lyon et Paris, la direction la plus courte mène à Grenoble; et le déploiement stratégique de nos masses sur le front Grenoble—Montmélian—Albertville pourvoit à la nécessité de barrer cette direction. On peut donc dire, d'une manière générale, que les lignes d'invasion à partir du col du mont Genève sont excentriques à Paris: elles mènent sur Marseille, Toulon et Nice. Il suffit alors de perfectionner les fortifications de Toulon, d'abriter les ressources maritimes de Villefranche, d'Antibes, etc., à Toulon; et de faire débarquer les apports de l'Algérie à Cette et à Port-Vendres, au besoin.

Dans le cas où l'armée italienne violerait la neutralité de la Suisse et déboucherait par le Saint-Gothard, le Simplon et le grand Saint-Bernard pour donner la main aux forces allemandes<sup>2</sup>, l'armée française est en mesure, de son placement sur le front Grenoble—Montmélian—Albertville, de saisir les nœuds de routes de Genève et de Lausanne, d'y prévenir l'ennemi et d'y détruire à fond les chemins de fer. Elle peut d'Albertville envoyer une colonne sur Genève par Annecy, ou en diriger une par Cha-

<sup>1</sup> Entre autres preuves nombreuses, on peut citer ce qui s'est passé en 1866. L'Autriche, victorieuse en Italie, mais vaincue par la Prusse en Bohême, a dû, à la paix, céder aux Italiens la Vénétie. — *L'auteur.*

<sup>2</sup> M. le député Bamberger (ancien confident du chancelier de l'empire) a déclaré publiquement, au sein du Parlement allemand, que l'Allemagne avait coopéré péculiairement à l'établissement du chemin de fer du Saint-Gothard surtout dans un but d'intérêt militaire. — *L'auteur.*

monix sur Martigny, pour attaquer en flanc les troupes italiennes descendues dans le Valais, et qui seraient arrêtées de front par les milices suisses au défilé fortifié de Saint-Maurice. Les routes de Thonon à Monthey et au Bouveret permettraient également d'attaquer en flanc les colonnes italiennes qui auraient réussi à forcer ou à tourner le défilé de Saint Maurice ; celle d'Albertville par Moutiers à Aoste donnerait la facilité d'attaquer en queue les forces qui se dirigeaient vers le col du grand Saint-Bernard.

On voit donc que, du front Grenoble—Montmélian-Albertville, l'armée française des Alpes :

1<sup>o</sup> Barre à l'ennemi la route la plus directe d'Aoste à Lyon ou à Genève par le col du petit Saint-Bernard; la route et le chemin de fer de Turin à Paris par le col du Mont-Cenis et Modane; la route de Turin à Lyon par Briançon et Grenoble; la route de Coni à Lyon par le col de l'Argentière, Gap et Grenoble;

2<sup>o</sup> Elle est en mesure de prévenir à Genève et sur le Jura les colonnes italiennes qui auraient passé par le Valais, si elle utilise le chemin de fer de Grenoble—Montmélian—Albertville vers Annecy et Genève, et les routes de Chambéry à Genève par Rumilly, d'Albertville à Genève par Annecy et par Sallanches; mais il y aurait avantage à rendre carrossable aussi la route du col des Aravis pour accélérer ce mouvement d'Albertville vers Genève;

3<sup>o</sup> Elle est à même d'accourir à temps à la défense de la Provence, grâce au chemin de fer de Grenoble à Aix, d'Aix à Carnoules, ou de Marseille à Toulon et à Nice; et à l'aide des deux routes de Grenoble à Digne par Gap ou Serres, et de celle de Digne à Antibes par Castellane;

4<sup>o</sup> Enfin, elle a la facilité, du front Grenoble—Montmélian—Albertville, d'envoyer au besoin ses réserves stratégiques, comme renforts, à la grande armée française qui tiendrait tête à l'invasion allemande en Champagne, en utilisant les voies ferrées de Grenoble à Lyon, de Montmélian à Mâcon, d'Albertville à Bourg en Bresse et Châlon-sur-Saône.

Il est vrai que cette dernière obligation, qui prime toutes les autres, doit faire renoncer à la prétention d'opposer à une armée italienne des forces considérables dans le comté de Nice. Mais l'essentiel, à la guerre est de distinguer l'accessoire du principal, car « qui veut tout couvrir, ne couvre rien ». Prétendre défendre des camps retranchés dans le comté de Nice, c'est s'attacher à un but accessoire dans une direction excentrique, et se priver de la possibilité d'envoyer *à temps* des renforts dans la région décisive, celle où on combattra l'invasion allemande. Il suffit, dans le comté de Nice, de détruire la route de Coni à Sospel au défilé de Berghe, la route de Lantosque à Nice au défilé des ponts Saint-Jean près d'Utelle, la route de la Corniche à Baussi-Rossi, et de grouper à Castillon les forces mobiles. A Castillon, elles se trouveront entre la route d'invasion qui des-

cend du col de Tende, et celle qui suit la Corniche; elles seront éloignées de moins de deux lieues du fort du Barbonnet et de Sospel, de moins de trois lieues de Menton, et pourront aisément faire en un jour la navette d'une route à l'autre pour l'intercepter ou la détruire de nouveau. Ces dispositions obligent l'envahisseur à faire des détours, à créer des routes; le défenseur gagnera ainsi du temps, sans s'être épuisé par des garnisons nombreuses dans une région excentrique; en se procurant la supériorité numérique dans la région essentielle, il y remportera la victoire, dictera finalement la loi à son adversaire et l'obligera à restituer, lors de la conclusion de la paix, des conquêtes éphémères.

Ainsi, il ne peut y avoir de doute : les réserves stratégiques de l'armée française opposées à l'armée italienne doivent s'établir sur le front *Grenoble—Montmélian—Albertville*, qui fait partie de la grande route parallèle à la chaîne des Alpes, route qui s'étend de Thonon, sur le bord du lac de Genève, jusqu'à Antibes, en passant par Cluses, Sallanches, Albertville, Montmélian, Grenoble, Gap, Digne, Castellane et Grasse. *Cette grande route est le couloir obligé dans lequel les forces françaises doivent faire leurs navettes du sud au nord et du nord au sud, puisque toutes les lignes d'invasion partant de l'Italie viennent y aboutir.* De la position Grenoble—Albertville, ces réserves stratégiques qui ont leurs flancs protégés par les forts de Grenoble et d'Ugines, barrent à l'ennemi les lignes d'invasion les plus courtes sur Paris, et sont à même de le prévenir soit en Suisse, s'il ne respecte pas la neutralité de la Suisse, du Chablais et du Faucigny, soit en Provence, s'il se résout à faire ce grand détour.

La sujexion, pour l'armée française des Alpes, d'être prête à tout moment à se porter sur Saint-Maurice (en Valais), ou sur Genève, pour empêcher les colonnes italiennes de gagner les passages du Jura et de donner la main aux colonnes allemandes dans le bassin de la Saône, est tellement prépondérante aujourd'hui, que si cette armée dispose de peu de monde, elle ne devra pas hésiter, pour satisfaire à cette condition impérieuse, à confier à des compagnies de mineurs le soin de détruire les routes de la Corniche, du col de Tende, du col de l'Argentière, du Mont-Genève, et du Mont-Cenis au pis aller, si elle a besoin de rappeler à elle toutes ses forces pour se porter au nord. Ce serait commettre, dans le cas d'une alliance entre l'Italie et l'Allemagne, la faute stratégique la plus grave que d'accumuler le gros des forces de l'armée française des Alpes à Nice ou à Briançon, et de s'opiniâtrer à disputer la possession des passages de la grande chaîne, puisqu'on se mettrait ainsi hors d'état d'accourir à temps sur la direction essentielle; à moins qu'on n'eût la certitude que l'ennemi a respecté la neutralité de la Suisse en voyant ses colonnes engagées trop à fond dans les autres directions pour qu'il pût contremander leur mouvement<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ouvrage cité; pages 342-345.

En proposant ce front Grenoble-Montmélian-Albertville pour base de l'armée française des Alpes, M. le général Pierron fait certainement acte de saine stratégie; — de plus, il confirme ce que nous disions dernièrement de son parfait respect pour la neutralité suisse et savoisiennne: ni Albertville, ni Montmélian ne sont dans la zone neutre, dont la limite au sud est tracée par une ligne qui, d'après les descriptions données, irait du Rhône, près St-Genis, au Mont-Blanc, par le sud du lac du Bourget, par Lécheraine, Faverges et Ugines, ces localités étant comprises dans la zone.

Il est vrai que dans le rôle rationnel du front Grenoble-Montmélian-Albertville — et c'est ce qui en fait le mérite — entre aussi la prévision de son emploi au cas où l'adversaire opérerait par la Suisse même, et l'auteur développe fort bien toutes les facilités que les forces françaises auraient dès ce front pour « accourir rapidement au nord ou au sud, sur Genève comme sur Toulon ».

A cet effet, et toujours dans l'idée d'une facile invasion de la Suisse par l'armée italienne, l'auteur recommande divers *nœuds de chemins* comme emplacements de réserves tactiques et autres mesures, qui, pour la région nous concernant, seraient les suivants :

*Moutiers*, d'où l'on peut soutenir tous les postes de surveillance de la frontière, en dehors du terrain neutre, depuis le col de la Seigne jusqu'au Mont-Iseran, grâce à la route de Moutiers à Bourg-Saint-Maurice et au chemin de Moutiers à Tignes par le col du Palet. De Moutiers, on peut communiquer commodément avec Saint-Michel-de-Maurienne par le col des Encombres.

*Saint-Michel-de-Maurienne*. On y est en mesure d'appuyer tous les postes de surveillance de la frontière, depuis le Mont-Iseran jusqu'au Mont-Thabor, et de communiquer par Valloires (où sera un poste de liaison) et la route carrossable du col du Galibier, avec Briançon, etc...

Pour retarder les progrès de l'envahisseur dans les couloirs qui descendant de la grande chaîne des Alpes vers l'ouest, l'auteur ajoute que les réserves tactiques pourront utiliser les défilés ci-après :

1<sup>o</sup> *Le long de la rive méridionale du lac de Genève*, le défilé de Meillerie, en se gardant contre un mouvement tournant par Thollon ou la Dent-d'Oche;

2<sup>e</sup> Sur la route de Monthey à Thonon, par le pas de Mordin, le défilé d'Abondance et le plateau de Vinzier;

3<sup>e</sup> Sur la route de Martigny à Sallanches et Genève, le pont Pélissier et Cluses;

4<sup>e</sup> Dans la vallée de la Tarentaise, le plateau de Vulmis, le détroit de Cieix, le pas de la Roche-Cevins et le défilé de la Bâthie. Il faut remarquer que, dans la vallée de la Tarentaise, il existe des paliers, élevés de quatre cents à six cents mètres au-dessus du fond du couloir, qui sont suivis par des chemins secondaires, et qui permettent de dominer ou de tourner les obstacles placés, plus bas, le long de la rivière;

5<sup>e</sup> La Maurienne présente une succession de gorges et d'évasements. Le fort de l'Esseillon, en amont de Modane, le fort du Télégraphe, au sud de Saint-Michel, et surtout la position de flanc de Valloires sont favorables pour arrêter l'envahisseur. Les autres barrages sont ceux de Montricher, Villargondran, Hermillon, La Chapelle, Epierre, Argentine, et enfin le rocher de Charbonnière qui domine Aiguebelle.

En ruinant les ponts sur l'Arc, une arrière-garde peut ralentir considérablement les progrès de l'ennemi dans la Maurienne; car ce torrent, qui entre en crue par la fonte des neiges au cœur de l'été, offre un obstacle sérieux;

6<sup>e</sup> Dans le couloir de la Durance, les positions défensives sont... etc.

Les postes d'observation situés en première ligne surveilleront les passages de la chaîne et pousseront des reconnaissances sur le territoire de l'ennemi pour découvrir et signaler à temps l'approche de ses colonnes. Ces postes s'établiront sur les communications transversales les plus rapprochées de la frontière, suivant que les neiges les rendront praticables. Les communications parallèles plus éloignées serviront aux réserves pour passer d'un couloir dans l'autre et se présenter sur le flanc des colonnes d'invasion. Ces communications transversales sont :

1<sup>e</sup> Entre le lac de Genève et le massif du Pelvoux. — En première ligne, le chemin qui part de Vallorcine, passe au col des Montets, à Chamonix, Servoz, Saint-Gervais, au col du Bonhomme, à Bourg-Saint-Maurice, Tignes, au col de Mont-Iseran, à Bonneval et vient aboutir à Lans-le-Bourg, en face du Mont-Cenis. Ce chemin, le plus rapproché du faîte des grandes Alpes, ne traverse que trois cols ; mais deux sont très élevés.

En deuxième ligne, un chemin part d'Evian, sur le lac de Genève, passe par le Biot, les Gets, Tanninges, Cluses, Sallanches, Mégève, le col de Very, Beaufort, le pas du Cormet, Aime, Moutiers, Bozel, Pralognan-Planay, le col de la Vanoise, et vient aboutir à Termignon, entre Lans-le-Bourg et Modane. Ce chemin, comme le précédent, n'est pas carrossable aux cols.

De Moutiers, un chemin muletier conduit à Saint-Michel-de-Maurienne, par le col des Encombres; et de Saint-Michel une route carrossable mène

à Briançon par Valloires et le col du Galibier; mais elle est encore obstruée par les neiges en juillet.

De Moutiers, un autre chemin muletier conduit à La Chambre, en Maurienne, par le col de la Madelaine; et de La Chambre à Allemont, dans la vallée de la Romanche, par le col du Glandon. De La Chambre, on peut descendre aussi sur Goncelin, entre Grenoble et Montmélian, par le col du Merlet et Allevard.

En troisième ligne, court une route carrossable qui commence à Thonon, sur le lac de Genève, passe par Saint-Jeoire, Cluses, Sallanches, Mégève, Flumet, Ugines, Albertville, Chamousset, Montmélian, Goncelin, pour aboutir à Grenoble. D'Albertville à Grenoble, la route est double : il y en a une sur chaque rive de l'Isère. De Chamousset à Goncelin, il existe deux routes sur la rive gauche de l'Isère et une sur la rive droite. Mais cette direction est difficilement praticable, en hiver, dans le trajet de Mégève à Flumet.

Sur cette grande artère carrossable de Thonon à Grenoble viennent aboutir : le débouché d'Ugines, celui de l'Isère à Albertville, celui de l'Arc à Chamousset, celui de La Romanche à Grenoble; ces débouchés sont maîtrisés par des forts construits depuis 1874; malheureusement ceux-ci sont situés trop haut et se trouvent le plus souvent dans les nuages. Il eût été préférable d'établir des batteries basses creusées dans le roc, qui eussent exigé aussi moins de garnison.

La route de Thonon à Albertville par Bons, La Roche, Annecy et Ugines, est plus longue que la précédente, mais constamment praticable en hiver.

*2<sup>e</sup> Entre le massif au Pelvoux et la mer.* — La communication la plus rapprochée de la frontière part de Briançon, passe par Cervières, etc., etc.

Les citations ci-dessus montrent que notre territoire suisse et tous ses abords ont été l'objet d'une étude approfondie de la part des généraux français les plus distingués et les plus responsables. Ce serait facile de montrer encore — et déjà quelques pages du livre de M. le général Pierron en font foi — qu'il en a été de même de la part des états-majors italiens, allemands et autrichiens.

La chose, tout en ne nous laissant point indifférents, ne saurait nous causer un grand étonnement. On comprend que des belligérants aussi formidables que le sont les quatre qui nous entourent, et que nous séparons bon gré mal gré, par le fait de notre neutralité, ne laissent pas en dehors de leurs prévisions le cas où elle serait violée par l'adversaire ; ce qui revient à dire que dès que nous aurions l'un d'entre eux sur les bras,

nous éviterions difficilement d'avoir maille à partir avec les trois autres. Raison de plus pour aviser à temps à tout ce qui peut utilement être fait. La part de l'imprévu et de l'aléa sera toujours assez grande.

Nous convenons que notre petit pays et son armée de milices peuvent apparaître à quelques-uns comme une quantité négligeable dans les conflagrations éventuelles. En regard des immenses masses armées qui se trouveraient aux prises, cent et quelques mille soldats-citoyens, n'aspirant qu'à défendre leurs foyers, n'ont pas grand poids dans la balance. La folie des grandeurs qui agite l'Europe, sans même nous dédaigner absolument, n'a pas de limites : rien ne garantit qu'elle n'enveloppera aussi les plans de campagne. A gros loups, gros enjeux. Or, jamais guerre humaine n'eut à sa disposition des ressources et des effectifs au niveau de ceux que la future lutte européenne, peut-être universelle, fournirait.

Voyons un peu.

\* \* \*

Il y a en présence ou en formation, à dates et conditions plus ou moins arrêtées, deux puissantes coalitions bien connues : d'une part, la Triplice (Allemagne, Austro-Hongrie, Italie), entraînant en partie l'Angleterre et quelques Etats secondaires ; d'autre part, la France et la Russie, aussi pourvues de plusieurs satellites en perspective.

Ces deux coalitions, comme toutes leurs devancières, varieraient sans doute de vitalité et subiraient maintes mutations suivant les circonstances. Mais chacune d'elles a un noyau solide, constant, d'où sortiraient, au bas mot, deux millions et demi de combattants de première ligne et de toutes armes. Ils formeraient de 24 à 30 armées d'opérations, dans la proportion de 41 à 43 armées franco-russes et 43 à 47 triplices.

Avec de telles masses, dont la virtuosité dépend, il est vrai, de la sécurité des mobilisations et du ravitaillement, laquelle reste le secret de l'avenir, rien n'est impossible au belligérant doué d'initiative et se croyant en avance de quelques jours sur l'adversaire. Tous les plans, toutes les combinaisons lui sont abordables ; toutes les fantaisies, toutes les extravagances peuvent être mises en bonne voie de début, quitte, peut-être, à en patir plus tard, au double, au triple, au décuple.

L'histoire moderne n'enseigne que trop, hélas ! le peu de

compte qu'il faut faire sur la parfaite justesse des entrées en campagne des diverses grandes puissances militaires de l'Europe.

En ce qui concerne l'Italie, par exemple, il n'y a besoin, pour s'en convaincre, que du dernier *Livre vert* sur la guerre de l'Erythrée.

Voici un puissant royaume sous un souverain de vaillante race militaire, groupant autour de lui une foule d'illustres hommes d'Etat, de généraux savants, courageux, distingués à tous égards, doté d'une brave et solide armée de 500 mille hommes, et qui va entreprendre à l'aveuglette une lointaine campagne, devenant un désastre par défaut d'effectifs, de calculs de marche et de moyens de transports; par insouciance de la question toujours grave et fondamentale des lignes d'opérations, principales et secondaires, question qui paraît avoir été sinon complètement négligée, du moins déviée vers des accessoires, vers le superflu, plutôt que de s'attacher au strict nécessaire: On voulut posséder et coloniser le terrain avant de l'avoir réellement conquis.

Si l'on se proposait d'aller jusqu'au Choa, comme le croyait l'avant-garde de Toselli, déjà près du lac Ashangi, pourquoi n'avoir pas gardé la base primitive d'Assab, au lieu de faire, à grands frais, le long détour par Massoua et Asmara, avec belle et inutile diversion à Kassala?

Cette colossale mésaventure sera réparée, sans nul doute; mais le seul fait qu'elle ait pu se produire n'est pas de nature à donner grande confiance aux futurs plans d'opérations qui s'élaboreraient à Rome à l'égard d'autres contrées. Et celles-ci, la France et ses états-majors y compris, la Suisse également, au moins par ricochet, sont bien excusables d'en prendre note pour leur gouverne.

Si l'on remonte plus haut, à la guerre russo-turque de 1877, on constate de la part de l'offensive russe des étrangetés non moins frappantes, qu'elle dut racheter au prix de maints milliers d'hommes et de retards qui, avec l'hostilité de la diplomatie, risquèrent de compromettre les résultats militaires. Ayant à choisir, dès Galaz, entre trois lignes d'opérations, pour arriver à leur premier objectif sérieux, Andrinople, les trois cent mille Russes concentrés dans la Bessarabie et le Kerson, en trois armées principales, prirent précisément la

ligne la moins indiquée, la plus longue, la plus mauvaise aux divers points de vue militaires, celle de Ployesti-Nicopoli, qui avait tous les inconvénients et les dangers des deux autres (Galatz-Rassova-Pravadi et Ployesti-Zimnitz-Schipka), sans leurs profits, et doublait à peu près les étapes. C'était le chemin de l'école; mais... mais... il menait par la Bulgarie, par Sofia : la haute politique du moment y trouvait son compte au détriment de la stratégie rationnelle et de l'armée, qui paya de 50 mille hommes la prise de la place improvisée de Plewna.

Remonterons-nous huit ans plus haut, à l'entrée en campagne des Français en juillet 1870, pour fournir d'autres preuves historiques sur ce thème ?...

Il suffit de s'en référer aux principaux récits connus de ces événements pour se convaincre que ce fut pire encore qu'en Erythrée et dans la presqu'île des Balkans. A part la ligne d'opérations sur Maxau, choix excellent cette fois, mais qui n'est rien à lui seul, le reste : calculs de mobilisation, d'effectifs, de marche, de ravitaillement, connaissance de l'ennemi et de son artillerie, etc., fut négligé, oublié, dédaigné par un gouvernement composé essentiellement de savants artilleurs, qui croyait être prêt « jusqu'au dernier bouton de guêtre ».

\* \* \*

De tout cela nous concluons qu'une entrée en lice à grandes ressources est aisément sujette aux mirages et que, suivant l'intensité des illusions ou des arrière-pensées qui s'y mêlent, les notions de la sagesse peuvent y manquer complètement; qu'en conséquence, dans la discussion de plans de campagne éventuels, de part ou d'autre, et des mesures à y opposer, le plus prudent est de s'attendre au pire, même aux plus lourdes insanités stratégiques.

C'est dans ce dernier ordre de plans qu'il faudrait classer ceux qu'élaboreraient les hauts dignitaires de la Triplice ou de sa partie adverse à travers le sol helvétique. Ce serait non seulement allonger la route, mais la compliquer sans ombre de nécessité ou d'utilité militaire réelle.

Les Allemands, déjà en force à Metz, coin enfoncé dans l'intérieur de la France, y sont à 300 kilomètres de Paris,

tandis que de Bâle, le point de la frontière suisse le plus rapproché de Paris, ils en seraient à 440 kilomètres.

Au cas où l'objectif principal fût non Paris, mais le centre de la France, Orléans, Bourges, Nevers, ou bien Lyon, c'est encore de Metz et de ses alentours, et en marchant vers le sud, que l'offensive devrait s'effectuer, afin de battre les troupes sur la route, tandis que par notre territoire, cette offensive ne battrait rien du tout et laisserait de dangereuses masses sur son flanc droit et ses revers.

Contre l'Allemagne, la France n'aurait rien à gagner à agir par la Suisse, ligne secondaire sous tous les rapports, depuis que le noyau de la puissance allemande est dans le nord, en Prusse, au lieu de l'être, comme jadis, à Vienne. Passer le Rhin de Bâle à Schaffhouse et Constance, même avec l'aide des habitants, serait tout aussi difficile qu'en aval de Bâle ou Strasbourg. Le mouvement tournant, judicieux au temps de Moreau, ne prendrait plus personne au dépourvu et aurait l'air de redouter le champ de revanche de l'Alsace. La France se condamnerait, en outre, à devoir garder un front continu de la Manche à la Méditerranée, au lieu des deux fronts restreints actuels d'Allemagne et d'Italie. Une armée de plus, au minimum, lui serait nécessaire.

Contre l'Italie, une offensive française peut être menée dans les meilleures conditions possibles sans toucher ni à la Suisse ni à la zone savoisiennne neutre.

Le fait que la section de voie ferrée Culoz-Chambéry serait interdite aux transports militaires de France (et réciproquement à ses adversaires), ne change rien à la chose, dès qu'on le sait d'avance.

En effet, les bases convenables d'opérations sur cette région ne peuvent être que Lyon, comme base centrale, et le front Grenoble-Montmélian-(ou Chambéry)-Albertville, comme base immédiate. Or, ce front est en communication directe avec Lyon et le centre de la France par trois voies ferrées qui ne touchent pas la zone neutre : celles de Chambéry à Lyon par Pressins ; de Chambéry à Lyon par Montmélian et Grenoble ; de Chambéry-Pressins à Virieux-le-Grand, d'où, dans toute la France, soit par Ambérieux, Bourg, etc., soit par Culoz (rive droite), Bellegarde, Nantua, etc.

Du Mont-Cenis à la Méditerranée, la France dispose d'une dizaine de belles routes, sans compter le double de chemins,

par lesquels elle peut porter directement ses forces sur les points importants de Turin, Novare, Milan, Alexandrie, Gênes, la Spezzia, tous inévitables dès qu'on veut guerroyer en Italie.

Sur sa droite, cette offensive serait flanquée par la flotte, qui pourrait aussi tenter des entreprises pour son propre compte, dont plusieurs auraient leur raison d'être.

Sur sa gauche, par la Suisse, une réédition des belles combinaisons du Premier-Consul serait un non-sens dans les circonstances actuelles, si différentes de celles de 1800. Même avec notre concours d'alors, cela ne vaudrait qu'à titre de diversions, tant que les forces italiennes seraient encore intactes et sur leurs positions normales d'expectative de la Haute-Italie, avec double front contre le nord et contre l'ouest. Qu'on en parle, soit !

L'opération inverse, c'est-à-dire des Italiens contre la France, à travers la Suisse ou la zone savoisiennne neutre, n'aurait pas de meilleur fondement. Les objectifs utiles d'une telle offensive sont bien plutôt Nice, Toulon, Marseille, vieille histoire ! et en même temps, à la rigueur, Chambéry, comme reprise d'anciennes provinces. Concourir, avec leurs alliés, à l'invasion de la Bourgogne et du Lyonnais, pourrait aussi être un but des opérations italiennes et justifier une offensive principale par le Mont-Cenis, en même temps que la classique par le Var. Pour toutes ces entreprises, ainsi que nous l'avons montré à propos de l'hypothèse d'une offensive de la France, point n'est besoin de toucher ni à la Suisse ni à la zone savoisiennne neutre.

Un mouvement tournant par la gaine du Valais, après celles du grand Saint-Bernard et du Simplon, à le supposer possible matériellement parlant, n'aurait aucune sorte d'avantage, rapporterait plus de tracas et de retards que de profits, même sans combat. Le pousser par le Splügen et les Grisons ou par le Tessin et le Gothard, serait pire encore ; on renchérirait sur la promenade des Russes allant de Kichenef à Andrinople par Sofia. Autant prendre la ligne d'opérations par la lune, à moins qu'Autrichiens et Allemands ne s'en mêlent aussi et juste à point donné.

Qu'on en parle, soit encore ! Qu'on y songe sérieusement ne s'expliquerait que par des arrière-pensées d'annexions chemin faisant, ou comme suite à une demi-douzaine d'hypo-

thèses préalables dont l'heure ne semble pas près de sonner, si tant est qu'elle soit marquée au cadran de la Providence.

\* \* \*

Ce qui est moins problématique, ce qui est certain même, c'est que l'heure sonnera où la Suisse aura un petit compte à régler avec l'épineuse<sup>1</sup> tâche qui lui a été dévolue par les traités de 1815 et 1860, assimilant à sa propre neutralité territoriale celle de la zone savoisiennne en question. En attendant, nous pouvons assurer nos voisins de l'Ouest qu'en Suisse cette éventualité a été l'objet d'études attentives et qu'en toutes choses essentielles il serait satisfait aux exigences. Une offensive d'Italie par la zone neutre de Savoie, et à bien plus forte raison par des passages alpestres suisses du voisinage, ne nous prendrait pas plus au dépourvu que sur les autres frontières.

Reste, il est vrai, à déterminer, et peut-être d'un commun accord, quelques bases ou détails d'exécution hors du territoire suisse.

Diverses mesures préparatoires, politiques ou administratives autant que militaires, seront à prendre. Quelques arrangements à l'amiable s'imposeront pour que tout s'y passe correctement aux yeux de la haute galerie surveillante et non désintéressée.

Il s'agira par exemple d'assurer les lignes de reploiement des garnisons françaises, non plus par le Valais comme c'était prévu avant 1860 pour la rentrée en Piémont des garnisons sardes, mais directement sur la France; il s'agira aussi de s'entendre au mieux pour la relève de ces garnisons par nos soldats, sans diminuer la sécurité qu'elles fournissaient à la population, de convenir de quelques règles pour le contrôle des transports par voies ferrées, pour les rapports avec les autorités administratives et judiciaires, pour les services de la police locale, des levées de l'armée active, éventuellement l'emploi des territoriaux en commun avec les troupes suisses

<sup>1</sup> Rappelons, pour abréger, que les épines sont celles de la question même de la Savoie neutralisée et qu'il y en a trois principales: Augmentation notable du terrain de responsabilité de l'armée suisse sans lui donner un homme de plus; neutralisation du sol, mais pas de ses habitants; forces militaires de la zone très différentes, depuis le service obligatoire et l'organisation des territoriaux, de ce qu'étaient les garnisons de troupes permanentes dont il est question dans les actes diplomatiques de 1815 et 1860.

pour la défense de la zone, et maintes autres affaires de ce genre<sup>1</sup>.

Nous estimons qu'il est du devoir des gouvernements intéressés, surtout suisse et français, de ne pas attendre au dernier moment pour s'occuper avec soin de ces matières délicates. Ici la prévoyance est de rigueur pour les uns et pour les autres.

Bien déterminer les points susceptibles de discussion, en s'efforçant d'accommoder au mieux les divergences, les malentendus, les justes susceptibilités qui s'y rattacherait — et chacun sait qu'il en existe — n'est certes pas chose aisée ni de nature à être réglée en un jour entre Paris et Berne. Raison de plus pour ne la point ajourner jusqu'à l'heure critique de la tempête. C'est dans le calme qui règne aujourd'hui que les pourparlers à ce sujet auraient le plus de chances d'aboutir. Ils arriveraient sans doute à un *modus vivendi* convenable à tous, qui maintiendrait avec nos grands voisins de France et d'Italie les relations d'amitié existantes, sans gêner aucune de leurs combinaisons militaires au cas où la guerre éclaterait entr'eux.

\* \* \*

Tout d'abord il faut rappeler, comme base indispensable d'entente, quels sont exactement les droits et les devoirs généraux de la Suisse à l'égard de la zone savoisiennne dans l'état actuel des choses.

Nous ne remonterons ni aux origines historiques, comme l'a fait naguère M. Hilty, dans son *Jahrbuch*, en très savants termes, ni aux controverses de 1815 et 1860, ni à celles du mémoire de MM. les députés français Duval, Orsat et Thonion, auxquelles le ministre de la guerre a répondu de la manière la plus sensée, car bon nombre de ces écrits, tant par diverses lacunes marquantes que par la surabondance de leurs préoccupations, ont plutôt embrouillé qu'éclairé la question, pourtant très simple.

Nous ne nous fonderons, à cet égard, que sur le dernier document officiellement publié par notre Conseil fédéral, c'est-

<sup>1</sup> Noter, à cet égard, que la zone est sillonnée par neuf voies ferrées et qu'elle comprend, en fait d'administration générale : une préfecture, Annecy; quatre arrondissements, soit les sous-préfectures de Thonon, St-Julien, Bonneville, Annecy, et 36 cantons (juges de paix), quelques-uns partiellement.

à-dire un extrait littéral de son rapport de gestion, exercice 1883, lequel est ainsi conçu :

f) *Question de Savoie.* — Dans le courant du mois de septembre, l'opinion publique en Suisse fut émue par des concentrations de troupes françaises dans la zone neutralisée de la Savoie, sur les confins du canton de Genève. Presque dans le même temps, le bruit se répandait que le gouvernement français faisait fortifier le mont Vuache. Le mont Vuache est situé à 24 km. au sud-ouest de Genève, sur la rive gauche du Rhône. Il fait face au fort de l'Ecluse qu'il domine en partie et barre complètement la vallée du Rhône. Le mont Vuache est compris dans la partie de la Savoie qui a été neutralisée par le traité de Vienne.

Immédiatement la presse s'empara de la question. Le *Temps*, un journal qui peut être à juste titre considéré comme un organe officieux du ministère Ferry, loin de contester que la France eût l'intention d'ériger des fortifications dans la zone neutralisée, chercha à démontrer, au contraire, qu'elle était en droit de le faire.

Le 1<sup>er</sup> octobre, nous reçumes des communications positives : Un seul régiment, le 30<sup>e</sup> d'infanterie, comptant environ 1400 hommes et faisant partie du 14<sup>e</sup> corps d'armée, dont le quartier général est à Lyon, avait manœuvré les 12 et 13 septembre entre Annecy et Thonon, derrière le Salève.

Sur le mont Vuache, on n'avait pas encore commencé les ouvrages de fortifications. Toutefois, les études paraissaient être achevées sur le terrain. On avait exécuté de nombreuses coupes dans les bois taillis de la montagne, ainsi que le tracé d'une route stratégique d'Entremont au Vuache. Au sommet du mont, un observatoire avait été érigé pour faciliter le profilage. Bref, les travaux préliminaires étaient prêts et l'intention de fortifier le Vuache apparaissait bien évidente.

Sur la proposition du Département politique, nous décidâmes, le 16 novembre, d'adresser à notre ministre à Paris la dépêche suivante, avec mission d'en remettre copie à M. le ministre des affaires étrangères de la République française :

« Le gouvernement fédéral a appris que le génie militaire français aurait fait faire récemment quelques études qui paraissent avoir en vue la construction d'ouvrages fortifiés sur le mont Vuache.

» Comme ce mont est situé dans la région de la Savoie qui fait partie de la neutralité de la Suisse, en vertu des stipulations de l'acte final du congrès de Vienne du 9 juin 1815, le gouvernement fédéral n'a pu voir ces faits avec indifférence.

» L'article 92 de l'acte de 1815 dit :

« Art. XCII. Les provinces de Chablais et du Faucigny et tout le territoire de Savoie au nord d'Ugine, appartenant à S. M. le roi de Sardaigne,

» feront partie de la neutralité de la Suisse; telle qu'elle est reconnue et  
» garantie par les puissances.

» En conséquence, toutes les fois que les puissances voisines de la  
» Suisse se trouveront en état d'hostilité ouverte ou imminente, les troupes  
» de S. M. le roi de Sardaigne qui pourraient se trouver dans ces pro-  
» vinces se retireront et pourront à cet effet passer par le Valais, si cela  
» devient nécessaire; aucunes autres troupes armées d'aucune autre  
» puissance ne pourront traverser ni stationner dans les provinces et ter-  
» ritoires susdits, sauf celles que la Confédération suisse jugerait à pro-  
» pos d'y placer; bien entendu que cet état de choses ne gêne en rien  
» l'administration de ces pays, où les agents civils de S. M. le roi de Sar-  
» daigne pourront aussi employer la garde municipale pour le maintien  
» du bon ordre. »

» Lorsqu'en 1860, S. M. le roi de Sardaigne a consenti à la réunion de  
la Savoie à la France, il a stipulé expressément qu'il ne pouvait trans-  
férer les parties neutralisées de la Savoie qu'aux conditions auxquelles il  
les possédait lui-même et qu'il appartiendrait à S. M. l'empereur des  
Français de s'entendre à ce sujet tant avec les puissances représentées  
au congrès de Vienne qu'avec la Confédération helvétique, et de leur  
donner une garantie qui résulte des stipulations de ce congrès.

» Pour les parties neutralisées de la Savoie, la France est donc tenue,  
comme l'était le roi de Sardaigne, de se conformer aux conditions de l'ar-  
ticle 92 précité. Elle a ainsi l'obligation de retirer ses troupes des parties  
neutralisées de la Savoie toutes les fois que les puissances voisines de la  
Suisse se trouveront en état d'hostilité ouverte ou imminente.

» En présence de cette disposition dont le gouvernement français a  
déclaré solennellement, peu après la cession de la Savoie, qu'il acceptait  
la complète exécution, le gouvernement fédéral se plait à croire que la  
France ne nourrit pas le projet d'élever des ouvrages fortifiés sur le mont  
Vuache.

» On ne saurait, en effet, concilier l'établissement dans les parties neu-  
tralisées de la Savoie d'ouvrages qui ne peuvent être faits qu'en vue de  
la guerre et utilisés qu'en cas de guerre avec l'obligation imposée au sou-  
verain de la Savoie de retirer ses troupes toutes les fois que les puis-  
sances voisines de la Suisse se trouveraient en état d'hostilité ouverte ou  
imminente.

» Le Conseil fédéral croit donc pouvoir espérer que le gouvernement  
français voudra bien lui donner l'assurance qu'il n'a pas l'intention de for-  
tififier le mont Vuache.

» Cette déclaration rassurerait l'opinion publique, justement alarmée  
en Suisse, et contribuerait à accroître les sentiments réciproques d'amitié  
et de confiance que le gouvernement de la Suisse, comme celui de la

République française, a toujours eu à cœur de cultiver et de développer entre les deux pays.

» Vous voudrez bien, M. le ministre, donner communication de la présente note à Son Excellence M. le ministre des affaires étrangères de la République française et lui en laisser copie. »

Le 17 novembre, la dépêche fut remise à M. le ministre Lardy, qui avait été mandé à Berne pour recevoir ses instructions, et le 21 déjà, elle était communiquée à M. Ferry, récemment appelé à la direction des affaires étrangères, en remplacement de M. Challemel-Lacour.

Le point de vue auquel nous nous sommes placés pour apprécier la question est suffisamment élucidé dans cette note, pour qu'il nous soit permis de nous abstenir de tout commentaire ultérieur.

Avant d'ouvrir les pourparlers avec le gouvernement de la République française, nous avons jugé convenable d'attendre que la violente polémique à laquelle la presse suisse, française et étrangère s'était livrée se fût apaisée. Il nous importait de ne laisser subsister aucun doute sur les dispositions conciliantes avec lesquelles nous abordions les négociations et de convaincre le gouvernement français que nous agissions de notre propre mouvement et sans y avoir été sollicités par aucune influence étrangère.

M. le ministre Lardy développa auprès de M. Ferry toutes ces considérations en lui remettant la note dont la teneur précède, et il lui exprima notre désir de ne pas faire de cette question une cause de conflit européen.

Le 2 décembre déjà, M. Ferry faisait à notre ministre les communications les plus rassurantes sur les intentions de la France. Quelques jours plus tard, M. Arago, ambassadeur de la République française à Berne, nous répétait les mêmes déclarations, d'abord à titre officieux, puis officiellement.

En substance, ces communications portaient que la France était décidée à ne fortifier ni le mont Vuache, ni aucun point de la zone neutralisée ; que le ministre de la guerre avait pris ses dispositions pour que la Savoie neutre ne fût pas comprise dans son plan de mobilisation et que, cas échéant, les petites garnisons françaises stationnées en Savoie seraient retirées immédiatement.

Bien que ces déclarations fussent satisfaisantes, il nous parut opportun d'insister pour obtenir une réponse *écrite* à notre note. Le gouvernement français ne s'y refusa point, et le 17 décembre, M. Arago remit au président de la Confédération la copie d'une dépêche qu'il venait de recevoir du ministère des affaires étrangères. Cette dépêche était conçue en ces termes :

Paris, le 14 décembre 1883.

« Son Excellence Monsieur Jules Ferry, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à Monsieur Arago, Ambassadeur de France en Suisse.

« Monsieur,

» Des renseignements parvenus à Berne, ont, paraît-il, donné lieu de penser que le génie militaire français se proposait d'élever certains ouvrages de défense sur le mont Vuache. Le gouvernement fédéral désirerait recevoir l'assurance que nous n'avons pas l'intention de fortifier ce point. Dans sa pensée, cette déclaration de notre part rassurerait l'opinion publique en Suisse et contribuerait à accroître les sentiments de confiance amicale qui existent entre les deux pays.

» Nous ne voyons aucune difficulté à faire connaître qu'il n'entre pas dans nos intentions d'établir un ouvrage de fortification au mont Vuache, et que, dans les études pour la mobilisation, l'état-major français s'est attaché à respecter complètement le territoire neutralisé.

» Vous pouvez remettre au Conseil fédéral copie de la présente communication qui dissipera, je l'espère, les préoccupations dont nous avons été entretenus, et qui témoignera de notre désir de resserrer les liens traditionnels d'amitié qui nous unissent à la Confédération.

» Agréez, etc.

» (signé) : JULES FERRY. »

Cette communication répond entièrement à la question écrite que nous avions posée, puisque le projet de fortification du Vuache était le seul point sur lequel nous eussions fait porter le débat. La réponse va même au-delà de notre demande, car le gouvernement français nous assure que, dans ses études pour la mobilisation, l'état-major s'est attaché à respecter complètement le territoire neutralisé. Cette dernière phrase est de la plus haute importance; elle établit que la France reconnaît la force obligatoire des traités de 1815.

D'autre part, nous n'avons pas manqué de recueillir avec soin les déclarations si satisfaisantes qui ont été données à notre ministre par M. le président du cabinet et à nous-même par M. l'ambassadeur de France. Ces déclarations, empreintes du plus vif sentiment de cordialité et inspirées sans doute par le désir de dissiper tout nuage qui pourrait obscurcir nos bonnes relations avec la France, nous sont acquises. Elles ont rassuré complètement l'opinion publique en Suisse sur les intentions de la France à notre égard.

Ensuite de la réponse de la France, nous avons pu considérer comme clos l'incident relatif aux fortifications du Vuache et nous avons exprimé à M. Lardy, notre ministre à Paris, toute notre satisfaction pour la manière distinguée dont il avait rempli sa mission.

Nous aimons à relever aussi que, pendant toute la durée des négociations, nous avons rencontré chez M. le président du conseil des ministres de la République française, de même que chez M. l'ambassadeur Arago les dispositions les plus conciliantes<sup>1</sup>.

De ce document, qui dispense des autres, lesquels formeraient plusieurs énormes volumes, ressort le fait certain et réjouissant que sur le fond nous sommes en parfait accord avec l'autorité politique française, comme nous le sommes aussi, on l'a vu, avec ses hauts représentants militaires quant au front essentiel Montmélian-Albertville.

Il ne serait donc pas difficile d'arriver au même accord sur les détails et points secondaires, et si on ne l'a pas fait depuis 1883, il y aurait lieu, pensons-nous, de ne pas tarder plus longtemps de le faire.



## Défense de la Suisse.

### *Inondation des grands marais du Jura en cas de guerre.*

Avant toutes choses chaque pays, mais le nôtre en particulier, puisqu'il se trouve strictement sur la défensive, doit étudier et chercher à connaître tous les avantages que la nature lui a donnés, pour pouvoir, cas échéant, en tirer profit et sécurité.

Je veux parler d'une inondation militaire qui, en submergeant les grands marais du Jura, réunirait les trois lacs de Morat, Neuchâtel et Bienna, pour s'étendre sur les marais d'Orbe d'un côté et de l'autre côté jusqu'en delà de Soleure. Cette nappe d'eau aurait une longueur d'environ cent kilomètres.

Pour provoquer cette inondation l'opération serait des plus simples ; il suffirait de fermer les écluses et les vannes déjà établies depuis qu'on a exondé les marais et d'établir par le génie militaire d'autres barrages faciles à faire jouer au-dessous du confluent de l'Aar et de la Thièle, afin de refouler les eaux dans le lac de Bienna, de celui-ci dans le lac de Neuchâtel et par la Broye dans le lac de Morat.

<sup>1</sup> *Feuille fédérale de la Confédération suisse*, vol. II de 1884, pages 10-14. Le Président de la Confédération était en 1884 M. Welti, en 1883 feu Louis Ruchonnet. — (Réd.).